

## **Annexe : Règlement des Défis Entreprises « Toulouse + Verte »**

### **Comment s'inscrire ?**

Un formulaire en ligne, propre à chaque catégorie, sera ouvert à toute entreprise propriétaire ou locataire (avec l'accord du propriétaire) d'un foncier sur la commune de Toulouse. Le formulaire indiquera tous les critères de notation, précisés dans la partie « catégorie » du règlement, qui serviront à évaluer les projets déposés. La condition pour être retenu comme participant au défi sera que le projet doit être réalisé sur l'année en cours. Pour cette première édition, tout projet réalisé par une entreprise, un promoteur ou un aménageur, sur la commune de Toulouse en 2022, peut être sélectionné. Des photos pour réaliser un « avant/après » seront demandées.

### **Communication autour de la démarche :**

Dans le cadre des défis, une stratégie de communication sera mise en place sur les réseaux sociaux de la mairie, dans la presse locale, sur le site internet de la mairie afin de promouvoir la démarche.

### **Méthode de notation :**

Une grille d'analyse des projets sera mise en place pour chaque catégorie. Les entreprises auront complété l'intégralité des données nécessaires pour être évaluées, via le formulaire en ligne. Les cases non complétées entraîneront une note nulle pour le critère en questionné. Un jury se réunira en fin de saison, pour évaluer les projets déposés. Des visites terrains pourront être réalisées par les membres du jury pour vérifier la conformité des travaux annoncés.

Les critères d'évaluation des projets sont les suivants :

- 1- données chiffrées ;
- 2- qualité des travaux, suivi et gestion ;
- 3- travail d'animation et de sensibilisation avec les employés et/ou habitants.

Le jury sera composé de :

- Monsieur Clément Riquet - Conseiller Municipal en charge des espaces verts, de la biodiversité et des jardins partagés ;
- Monsieur François Chollet – Président de la commission Ecologie en ville, Bien manger, Santé ;
- Monsieur Olivier Arzac - Adjoint au Maire en charge de la coordination des actions relatives à la vie économique, à l'emploi, au commerce et à l'artisanat ;
- Un élu membre de l'opposition ;
- Un représentant de la Direction Environnement et Énergie ;
- Un représentant de la Direction des Jardins et des Espaces Verts ;
- Un ou des expert(s) du Conseil scientifique de la Nature en Ville ;
- Un ou des représentant(s) citoyen(s) choisi(s) en lien avec la Direction de l'Action Territoriale.

### **Catégories et Trophées des Défis Entreprises « Toulouse + Verte » :**

- **Catégories :**

Pour cette première édition, trois catégories seront ouvertes à candidature : sols vivants, plantations et biodiversité. Un prix spécial sera également ouvert aux promoteurs. La collectivité se réserve le droit d'ajouter d'autres catégories pour de potentielles prochaines éditions.

**La catégorie « Sols Vivants »** vise la préservation et l'amplification des sols vivants et de leur fertilité. Cela se traduit par l'augmentation des surfaces en pleine terre et perméables, par la revégétalisation des sols, par l'amélioration de leur qualité et par le déploiement d'une continuité des sols (trame brune). Les éléments suivants seront demandés aux entreprises participantes :

1- données chiffrées : superficie totale du projet, superficie imperméabilisée, superficie semi perméable, superficie en pleine terre, surface en terre préservée ;

2- qualité des travaux, suivi et gestion : gestion des terres végétales décapées et réemploi des déblais, analyse de sol ou fiches techniques d'origine des terres, mélanges et amendements organiques employés, amélioration des caractéristiques physiques et biologiques des sols, détails et origine des matériaux ;

3- travail d'animation et de sensibilisation avec les employés et/ou habitants.

**La catégorie «Plantations»** a pour objectif de favoriser la préservation des arbres existants et la plantation d'arbres pour absorber du CO<sub>2</sub>, apporter plus d'ombre et créer des îlots de fraîcheur tout en valorisant les bonnes conditions de plantation de l'arbre assurant sa pérennité. Les éléments suivants seront demandés aux entreprises participantes :

1- données chiffrées : superficie totale du projet, superficie des surfaces perméables et semi perméables, nombre d'arbres conservés, nombre d'arbres plantés, nombre d'arbres de première, seconde et troisième grandeur ;

2- qualité des travaux, suivi et gestion : détails techniques des plantations, reportage photo, liste des essences choisies, détail des travaux de confortement, arrosage, origine des arbres ;

3- travail d'animation et de sensibilisation avec les employés et/ou habitants.

**La catégorie « Biodiversité »** vise à développer les différentes strates des nouvelles plantations et favoriser une augmentation de la diversité de la faune et la flore : variété des essences, espèces mellifères, gestion différenciée des espaces favorables à la biodiversité, etc. Les éléments suivants seront demandés aux entreprises participantes :

1- données chiffrées : superficie totale du projet, superficie des surfaces en pleine terre, nombre d'arbres préservés, nombres d'arbres plantés, nombre d'arbustes et surface herbacée préservés et plantés, détail des éléments réalisés pour la faune ;

2- qualité des travaux, suivi et gestion : plan de gestion des espaces végétalisés, détail sur la valorisation des déchets verts, préconisation relatives à un relevé ou suivi d'un écologue, insertion dans les continuités écologiques ;

3- travail d'animation et de sensibilisation avec les employés et/ou habitants.

**Le prix spécial « Promoteurs »** a pour but de valoriser les actions portées par les promoteurs sur les trois catégories précédentes : sols vivants, plantations et biodiversité.

- **Trophées** :

Chaque année, un prix sera octroyé au lauréat de chaque catégorie. Un prix d'encouragement sera également décerné au second de chaque catégorie. Enfin, un prix d'honneur, hors catégorie, sera également attribué au projet jugé le plus ambitieux.

Les entreprises participantes seront toutes identifiées sur la page web dédiée aux défis, sur le site de la Mairie de Toulouse. Les projets d'entreprises récompensés par des prix bénéficieront en plus, d'une communication publique via des outils de communication de la Mairie de Toulouse.

Enfin, une cérémonie de remise des prix sera organisée à la fin de l'édition.

- **Présentation d'une année type :**

Janvier à Décembre : réalisation des projets

Septembre à Novembre : communication sur la démarche.

Septembre à Décembre : dépôt des candidatures.

Janvier N+1 : réunion du jury et analyse des projets déposés

Février N+1 : remise des prix et valorisation des lauréats.